

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2404-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA
CIRCULATION (R-2404-15) AFIN DE MODIFIER LE MODE DE
PAIEMENT DU STATIONNEMENT**

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro 2404-26 modifiant le Règlement sur la circulation (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 décembre 2022.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 7 décembre 2022.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2404-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA
CIRCULATION (R-2404-15) AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PAIEMENT DU
STATIONNEMENT**

NOTICE is hereby given that the *Règlement numéro 2404-26 modifiant le Règlement sur la circulation (R-2404-15) afin de modifier le mode de paiement du stationnement* was adopted at the regular sitting of the borough of Lachine held on December 5, 2022.

This by-law may be consulted at the Ville de Montréal's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, Lachine borough, this 7th day of December, 2022.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine